

Atelier 3: TVB / Agriculture / Paysage

Evaluation du SCoT Sud Toulousain

Réunion du 28 septembre 2017
Commission urbanisme

Ordre du jour

→ Evaluation TVB / Agriculture/ Paysage



→ Données de contexte / indicateurs de profils

→ Prise en compte du SRCE dans la TVB



→ Trame évaluative



→ Indicateurs stratégiques



→ Evaluation partagée

→ Outil TEREVAL : Evolution de la naturalité du territoire (SGEvT)

→ Outil TEREVAL : Pressions sur l'agriculture (SGEvT)

Planning

	2017				2018					
Commission Urbanisme	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Trame verte et bleue/ Agriculture / Paysage	28/09									
Consommation espace / Enveloppe urbaine / Centralité			30/11							
Economie										
Economie des ressources / Nuisances /Risques / PCAET										
Réunion de synthèse (bureau)										
Présentation PPA										
Présentation rapport évaluation en comité syndicale										

Les thématiques

→ Première partie : Développement du territoire (chapitre 1 et 4)

Sous-thème 1 : Démographie / Consommation espace 1

- Accueil démographique et objectifs SCoT
- Evolution de l'occupation des sols
- Evolution de la consommation d'espace

Sous-thème 2 : Logement / Consommation espace 2

- Logements et objectifs SCoT
- Densification
- Mise en application des orientations du SCoT (continuités de bourgs et hameaux)

Les thématiques

→ Deuxième partie : Environnement et cadre de vie (chapitre 2)

Sous-thème 1 : Trame Verte et bleue / agriculture / Paysage

- Mise en œuvre et évaluation de la TVB et préservation de la biodiversité
- Prise en compte de la trame agricole
- Prise en compte des enjeux paysager et patrimoniaux

Sous-thème 2 : Economie des ressources / Nuisances / Risques

- Lien avec les objectifs PCAET
- Prise en compte des enjeux « eau »
- Prévention des nuisances et pollutions
- Prise en compte des risques



EVALUATION TRAME VERTE ET BLEUE



EVALUATION TRAME VERTE ET BLEUE

CONTEXTE / INDICATEURS DE PROFILS

Indicateurs du SCoT approuvé

N°	Indicateurs du SCoT approuvé	Devenir
I 9	Part et surface des espaces naturels remarquables (ZNIEFF1, APPB, Natura 2000, sites classés)	Indicateur de profil → Espaces réglementaires et zones d'intérêt
I 10	Part et surfaces des espaces naturels à prendre en compte (ZNIEFF2 et sites inscrits)	Indicateur de profil → Espaces réglementaires et zones d'intérêt
I 11	Surface des espaces boisés (via IFEN et IGN)	Indicateur de profil (en attente car la BD Forêt non disponible et BD topo végétation non remise à jour)
I 12	Surface totale en zone N des documents d'urbanisme (PLU) et évolution	Indicateur stratégique de la consommation d'espace → Evolution des zonages dans les PLU
I 13	Surface totale en zone N et A des documents d'urbanisme (PLU) et évolution	Indicateur stratégique de la consommation d'espace → Evolution des zonages dans les PLU
I 14	Suivi des ENR + ENAPC + Couronne verte par outil InterSCoT	Indicateur stratégique → Evolution de l'occupation du sol dans la TVB
I 15	Nombre de projet Couronne Verte engagé	A discuter selon l'évolution du projet Couronne Verte

Espaces réglementaires et zones d'intérêt



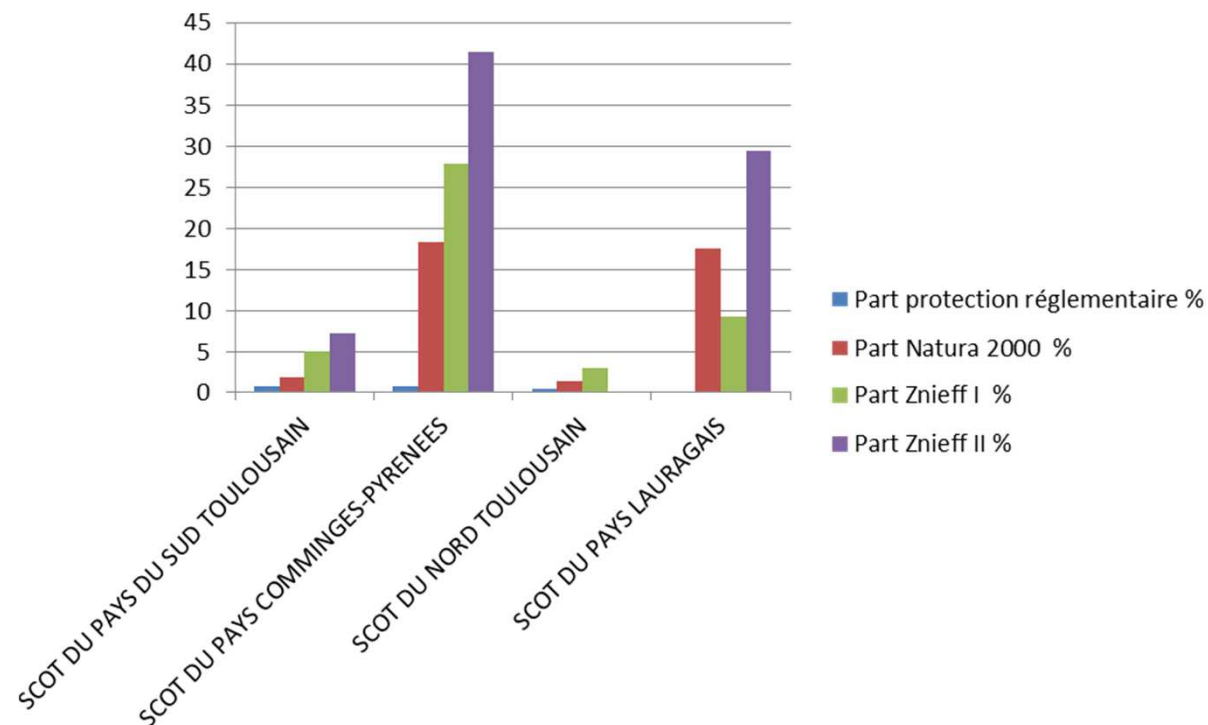
→ **Territoire de plaine avec concurrence des usages (agricole, urbanisme et infrastructure, carrière...)**

→ **Proximité de la métropole**

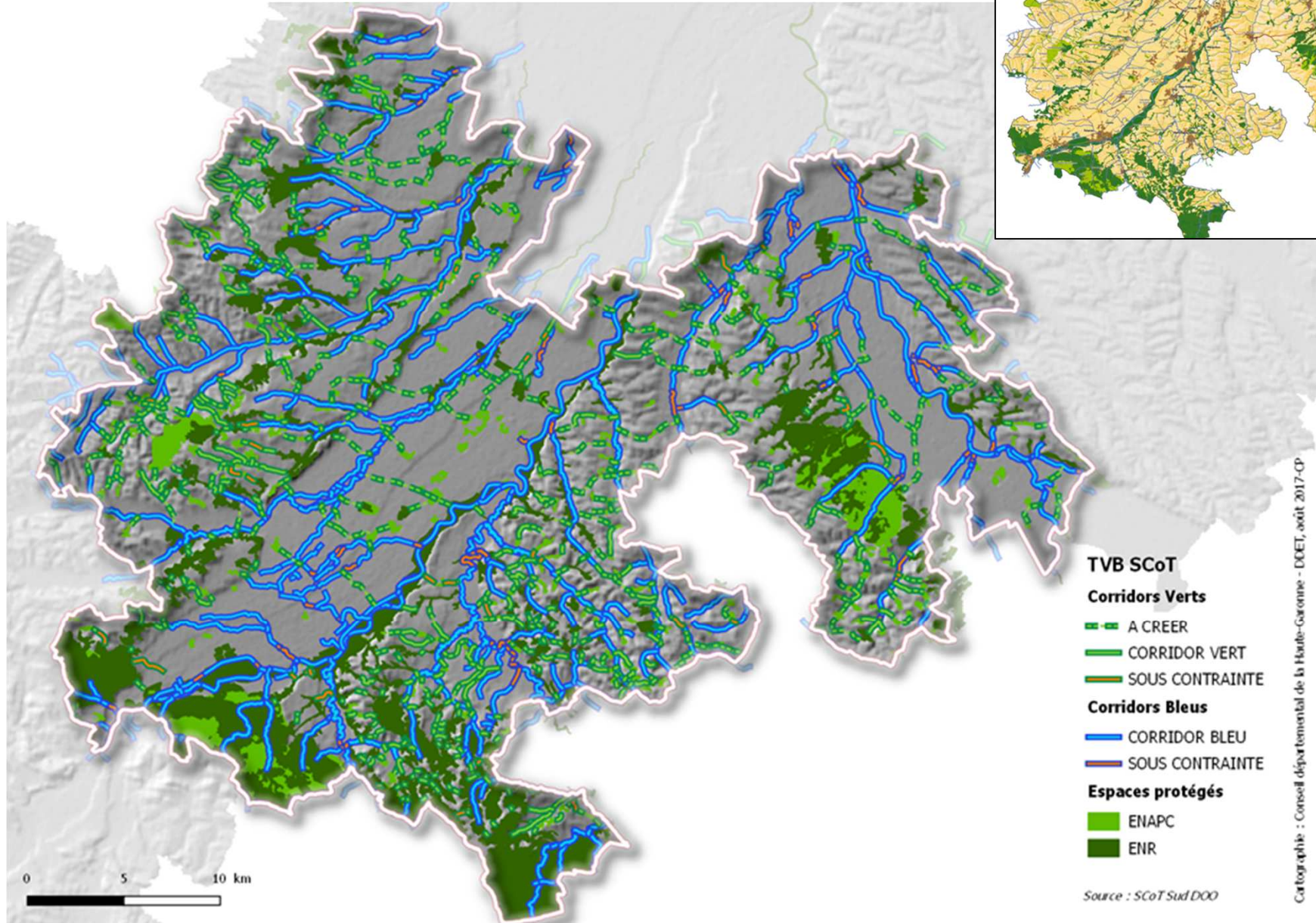
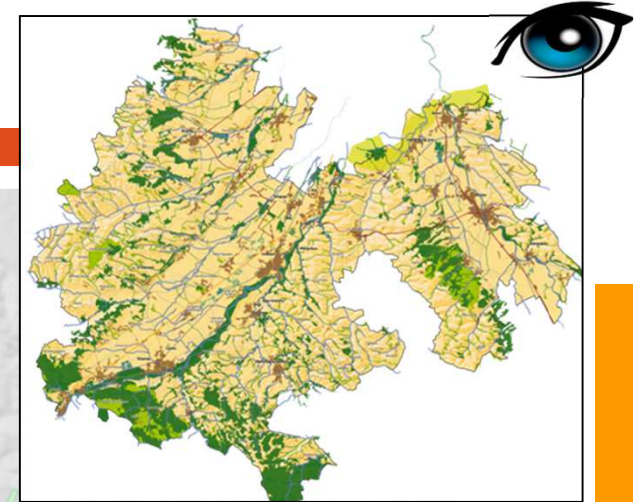
Territoire anthropisé

Espaces réglementaires et zones d'intérêt du SCoT Sud Toulousain et autres SCoTs périphériques

Source : MNHN - traitements : SDES données 2016



La TVB du Sud Toulousain

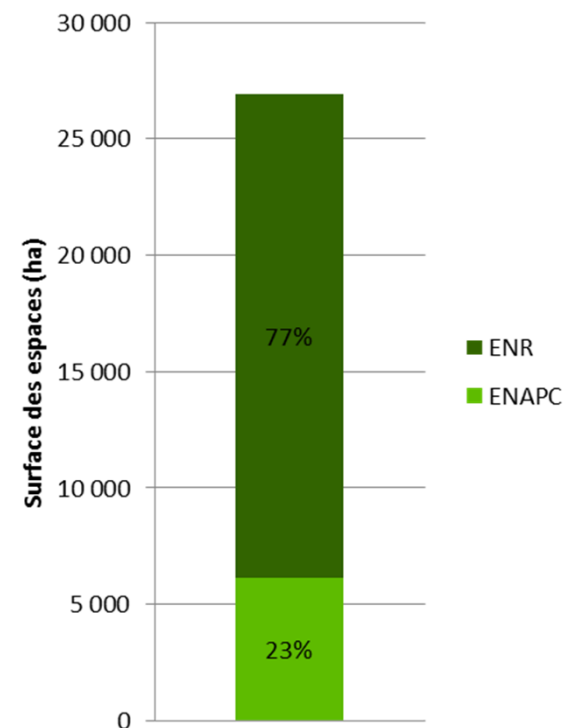
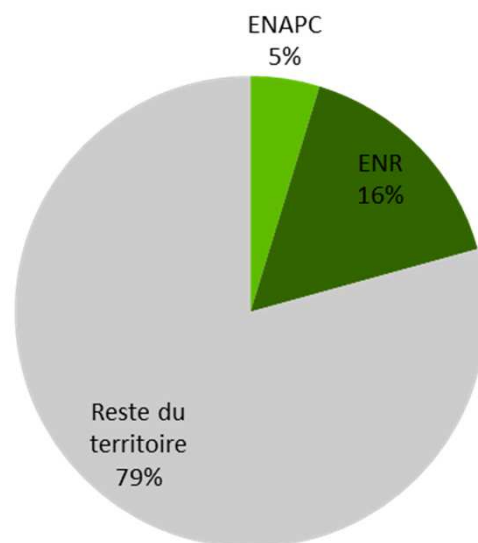


Cartographie : Conseil départemental de la Haute-Garonne - DDEET, août 2017-CP

Espaces protégés du SCoT Sud Toulousain



- 27 000 ha d'espaces protégés
- 21% de la surface du territoire
- 77% sont des Espaces Naturels Remarquables
- 23% sont des Espaces Naturels A Prendre en Compte



Corridors du SCoT Sud Toulousain

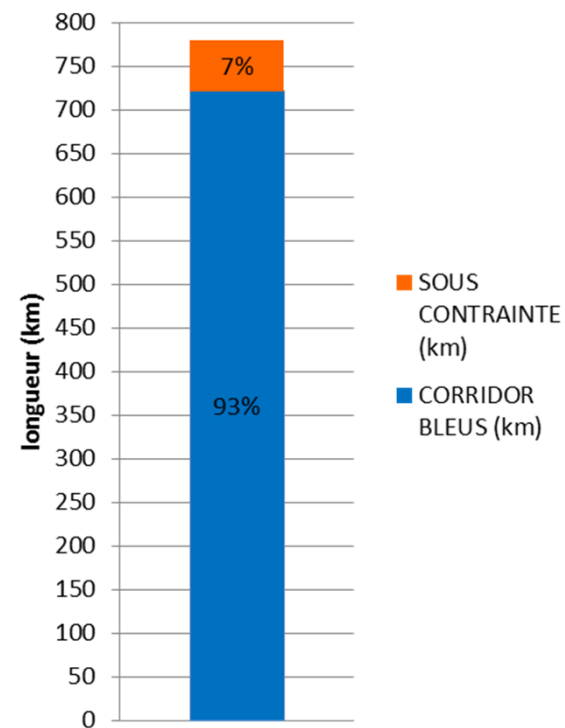
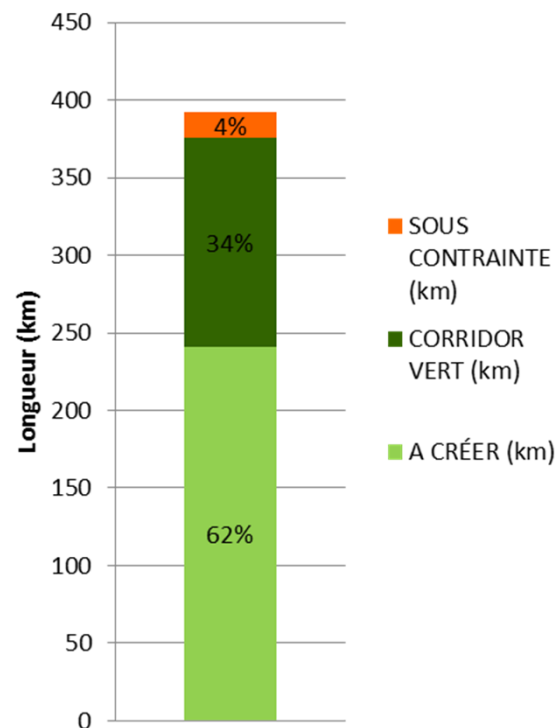


→ 400 km de corridors verts

→ 62% des corridors verts sont à créer

→ 800 km de corridors bleus

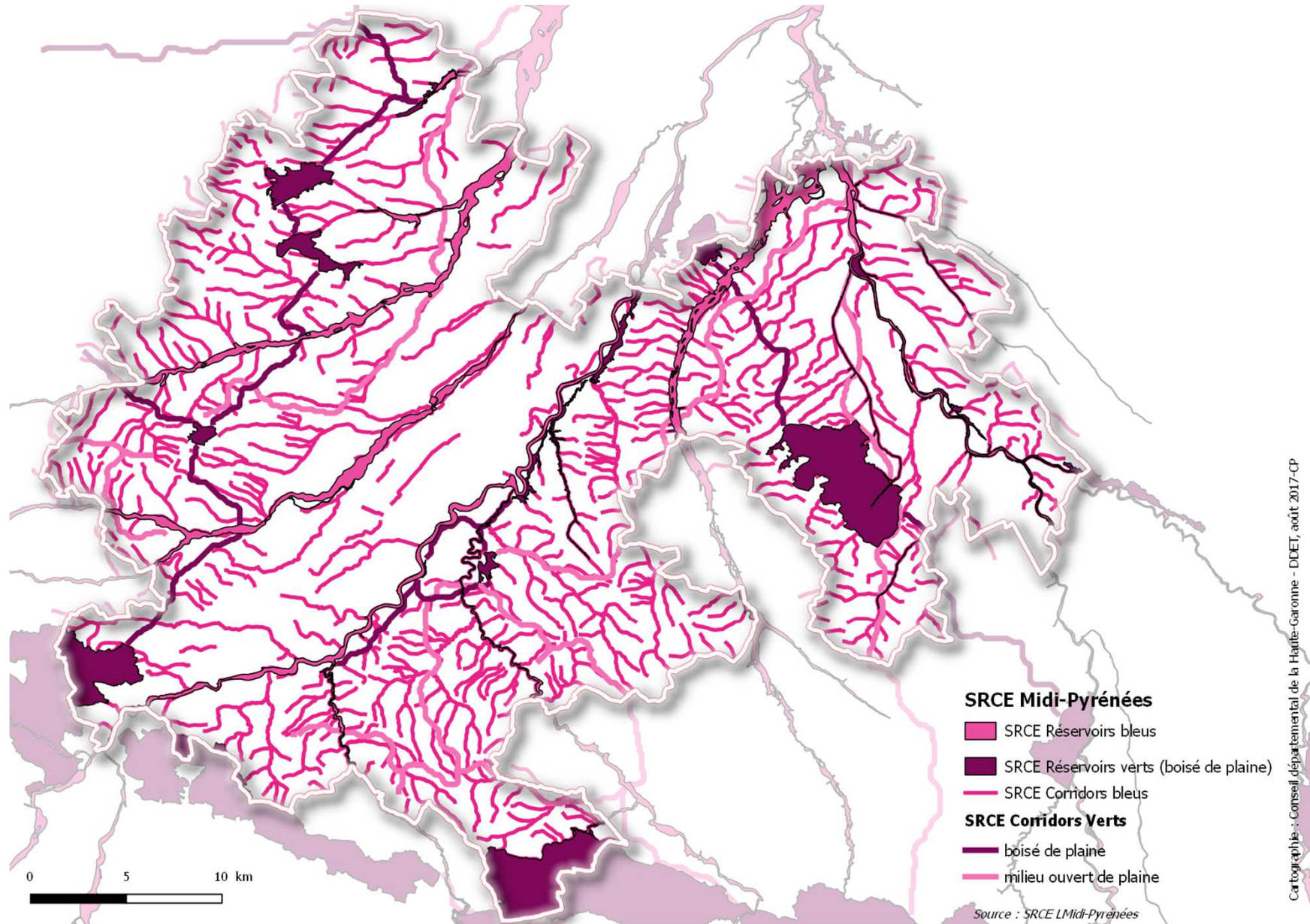
→ 7% des corridors bleus sont sous contraintes



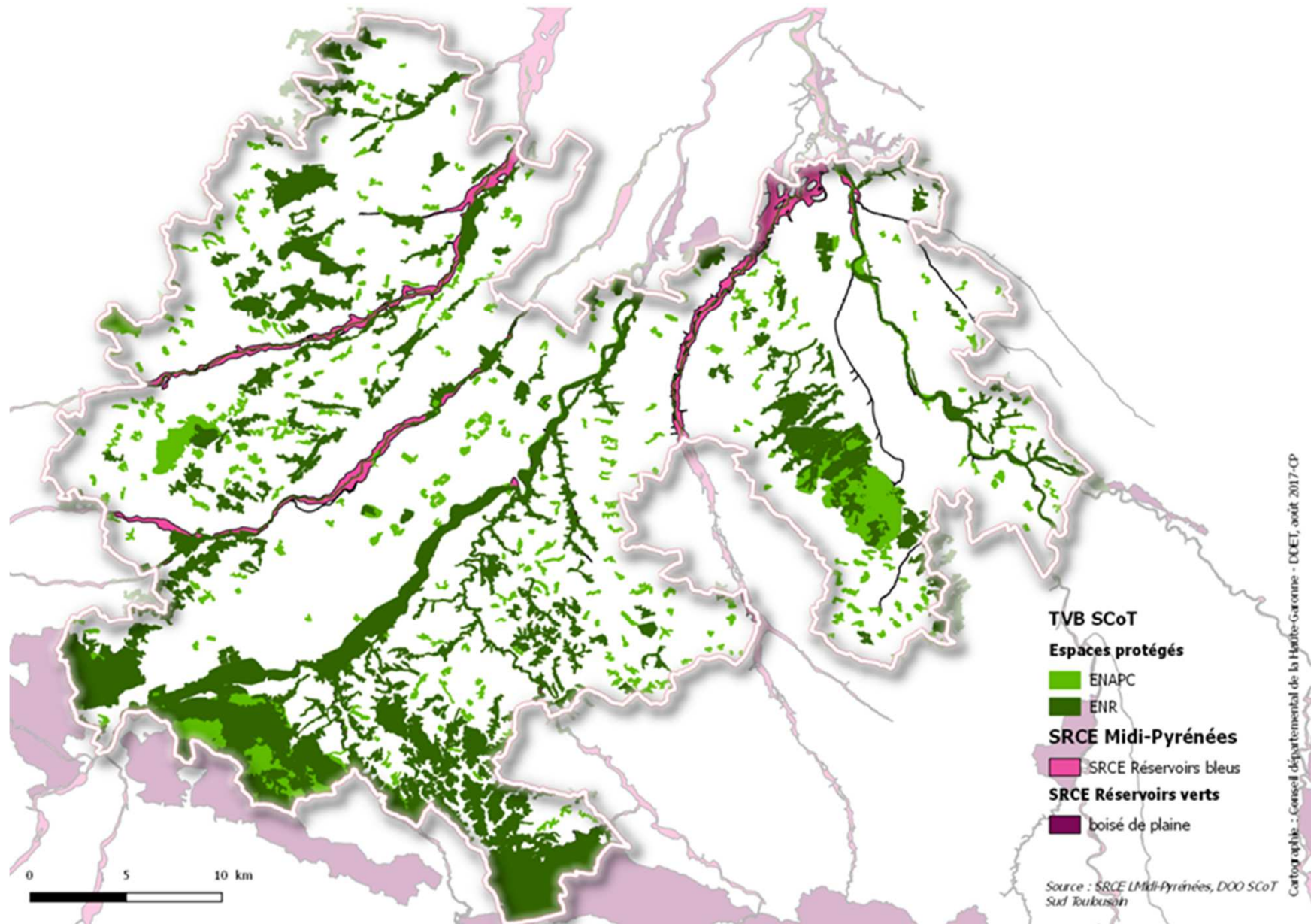


EVALUATION TRAME VERTE ET BLEUE

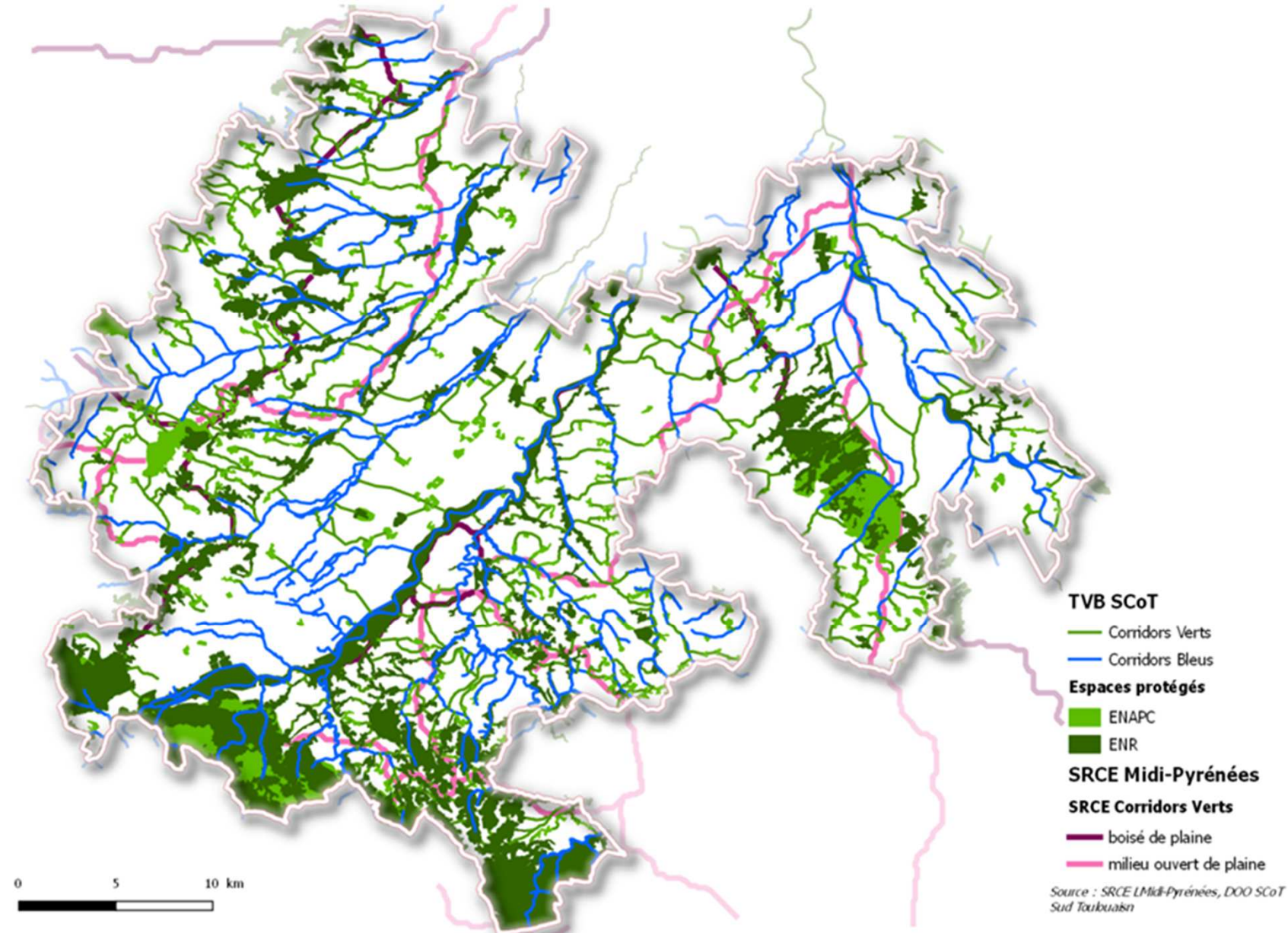
PRISE EN COMPTE DU SRCE DANS LA TVB



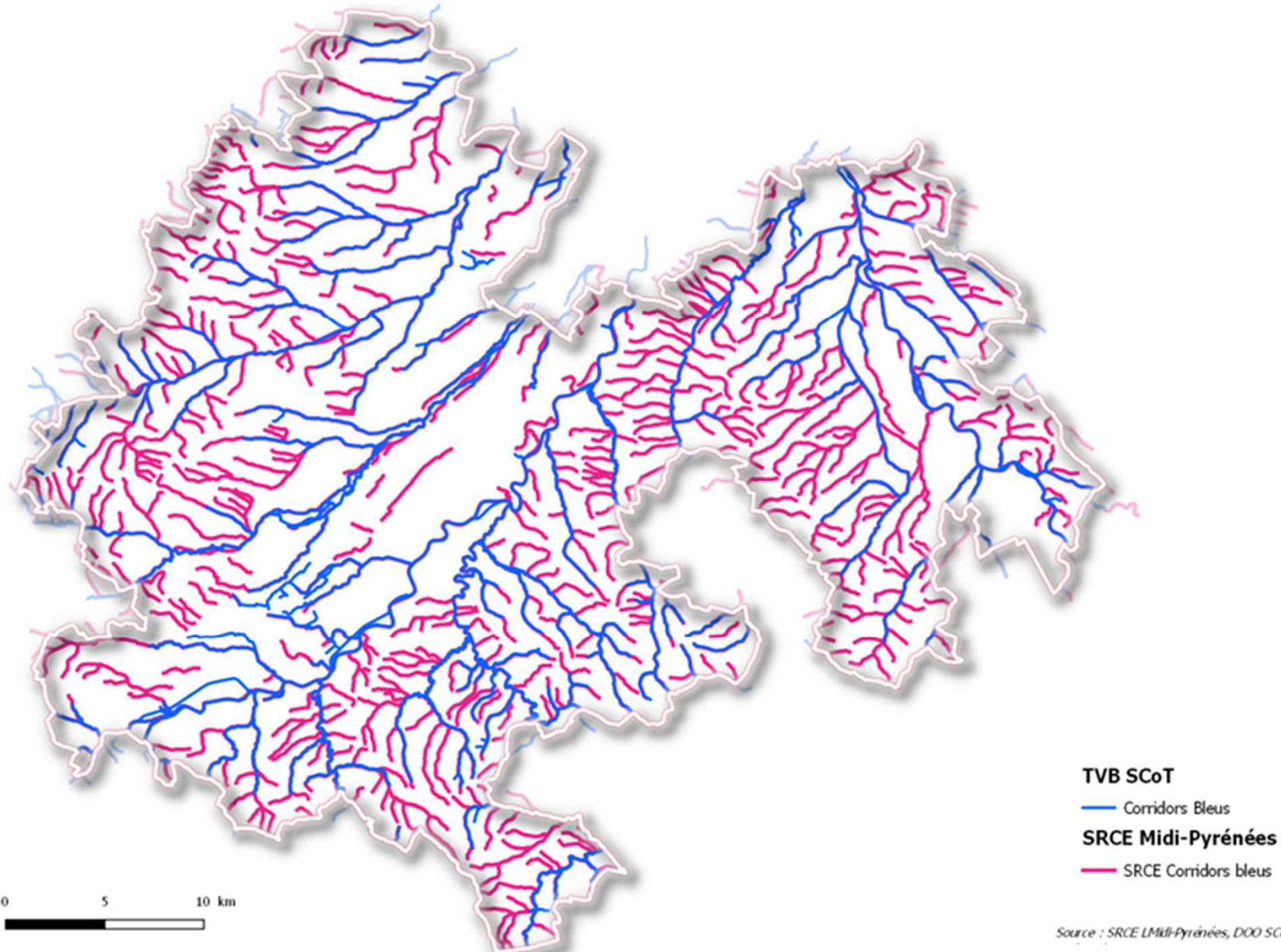
Réservoirs du SRCE / Espaces protégés du SCoT



Corridors verts SRCE/ TVB SCoT



Corridors bleus SRCE/ Corridors bleus SCoT



Source : SRCE LMidi-Pyrénées, DOO SCoT

Cartographie : Conseil départemental de la Haute-Garonne - DDEET, août 2017-CP

Prise en compte du SRCE



- **Ajustements dans la trame verte et bleue du SCoT Sud Toulousain nécessaires pour la prise en compte du SRCE avec en plus la prise en compte :**
 - **des espaces inondations de niveau 3 de la CIZI**
 - **du futur SRCE qui sera décliné au niveau du SRADDET**
 - **de la mise à jour de la cartographie des cours d'eau engagée dans le département de la Haute-Garonne**
 - **d'une analyse plus fine des espaces milieux ouverts de plaine et de la trame agricole comme support de biodiversité**







EVALUATION TRAME VERTE ET BLEUE

TRAME ÉVALUATIVE





Trame évaluative



Objectif stratégique 	Synthèse DOO 	P R	Question évaluative 	Indicateur stratégique 
<p>Préserver les espaces naturels remarquables et assurer une continuité d'espaces naturels le long des réseaux hydrographiques et forestiers</p>	<p>Localisation de la TVB (ENR, ENAPC, corridors) dont la délimitation doit être précisée dans les documents d'urbanisme.</p> <p>Les éléments de la TVB (ENR, ENAPC, corridors) n'ont pas vocation à être aménagés ou urbanisés sauf exception et sous condition.</p> <p>Largeur des corridors :</p> <ul style="list-style-type: none"> • min environ 100 mètres pour les corridors « verts » ; • min environ 20 à 100 mètres pour les corridors « bleus ». <p>Dans les corridors écologiques sous pression localisés dans le DOO, une autre épaisseur minimum pourra être établie par les documents d'urbanisme locaux.</p>	<p>P11 P12 P13</p>	<p>L'évolution des modes d'occupation du sol observée permet-elle de préserver les fonctionnalités de la trame verte et bleue définie par le SCoT?</p> <hr/> <p>Les documents d'urbanisme prennent-ils en compte les délimitations de la TVB du SCoT?</p>	<p>Evolution de l'occupation du sol dans la TVB</p> <p>Construction de nouveaux locaux dans la TVB</p> <hr/> <p>Evolution du zonage des PLU dans la TVB</p> <p>Nombre de PLU identifiant de manière spécifique la TVB</p>

Trame évaluative



Objectif stratégique 	Synthèse DOO 	P R	Question évaluative 	Indicateur stratégique 
Maintenir les espaces naturels ordinaires	<p>Les documents d'urbanisme doivent identifier les éléments constitutifs de leurs espaces naturels ordinaires. Des mesures de protection, de mise en valeur et de développement sont définies.</p> <p>Les documents d'urbanisme confortent les structures végétales arborées dans l'espace agricole à travers leur inventaire dans le diagnostic. Protection des ripisylves</p> <p>Création de corridors écologiques supplémentaires</p>	<p>P15</p> <p>P24</p> <p>R1 et R2</p>	<p>Les documents d'urbanisme créent-ils des espaces protégés ou des corridors supplémentaires ?</p>	<p>Suivi PLU Nombre de PLU ayant identifié des espaces protégés supplémentaires</p> <p>Suivi PLU Nombre de PLU ayant identifié des corridors écologiques supplémentaires</p>
Mettre en œuvre la couronne verte de l'agglomération toulousaine	<p>Les documents d'urbanisme précisent et expliquent comment ils participent à la mise en œuvre des objectifs et fonctions de la couronne verte.</p>	<p>P14</p>		<p>Suivi PLU (Lagardelle, sur Lèze, Vernet, Venerque, Beaumont sur Lèze)</p>

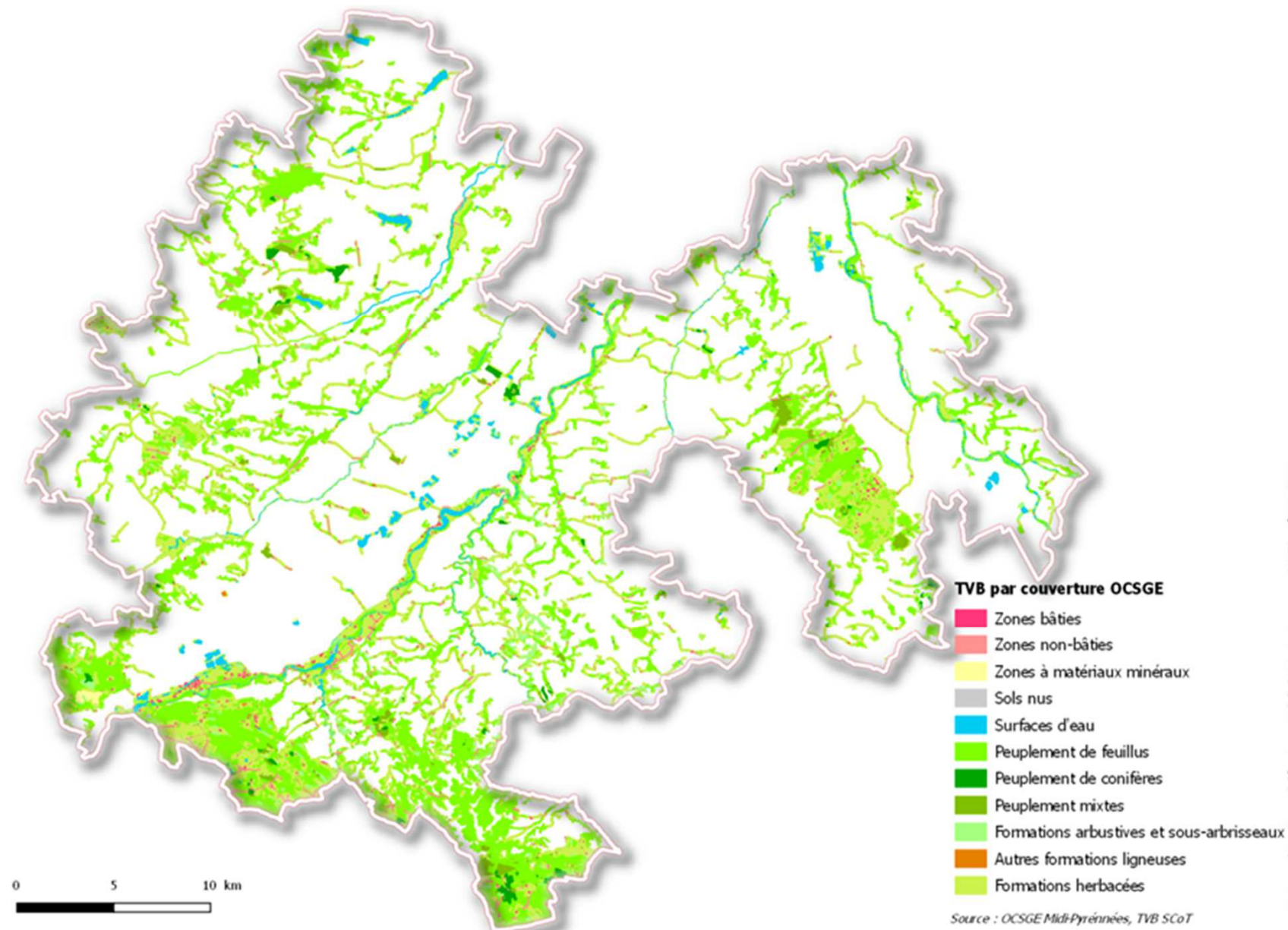
Questions évaluatives découlant du suivi outil PLU



EVALUATION TRAME VERTE ET BLEUE

INDICATEURS STRATÉGIQUES

Occupation du sol dans la TVB



Occupation du sol dans la TVB

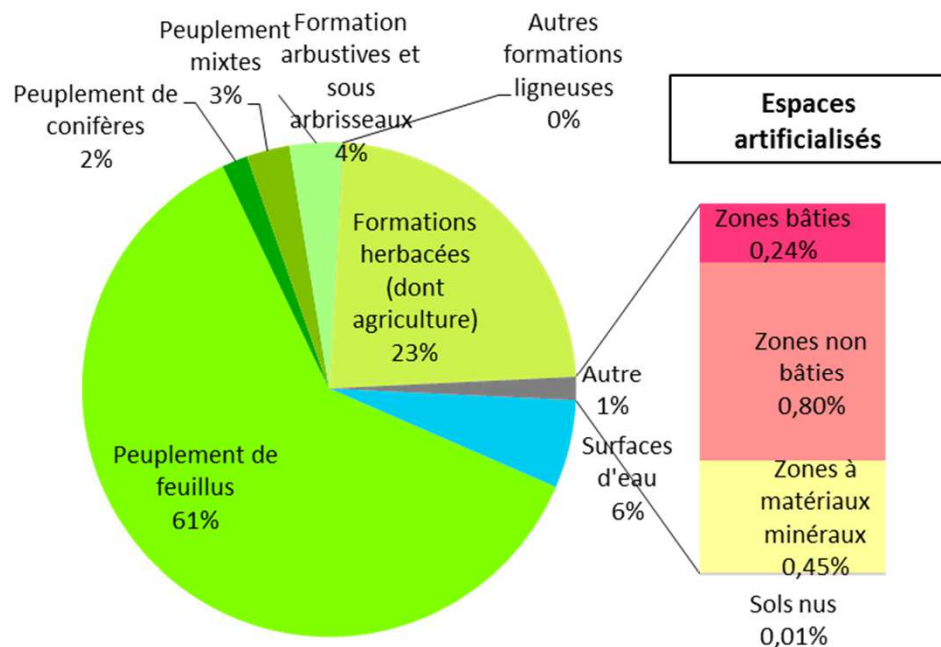


P11, 12, 13

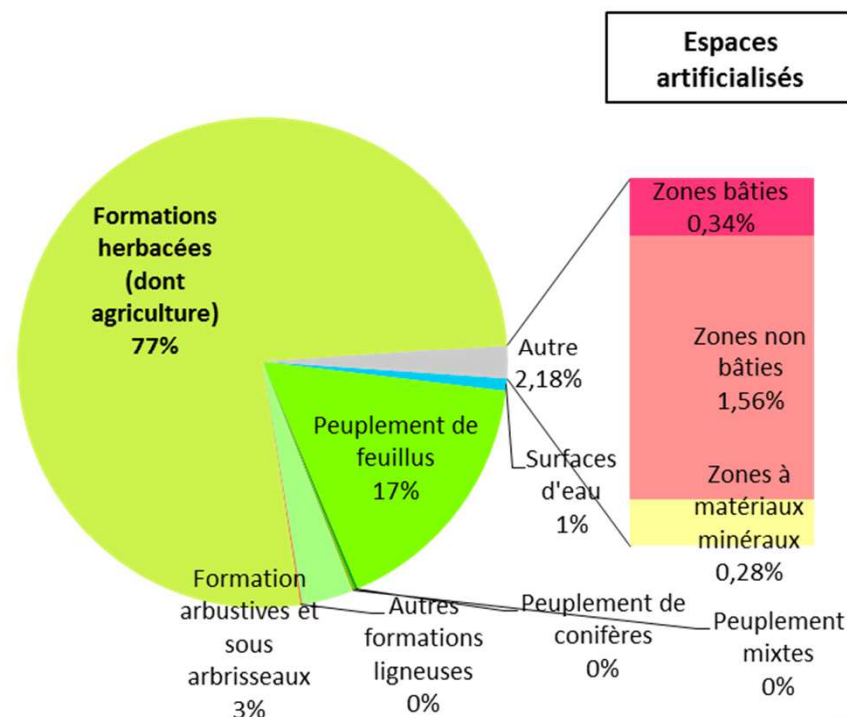


Les ENR, ENAPC, et corridors verts n'ont pas vocation à être aménagés ou urbanisés sauf exception et sous condition

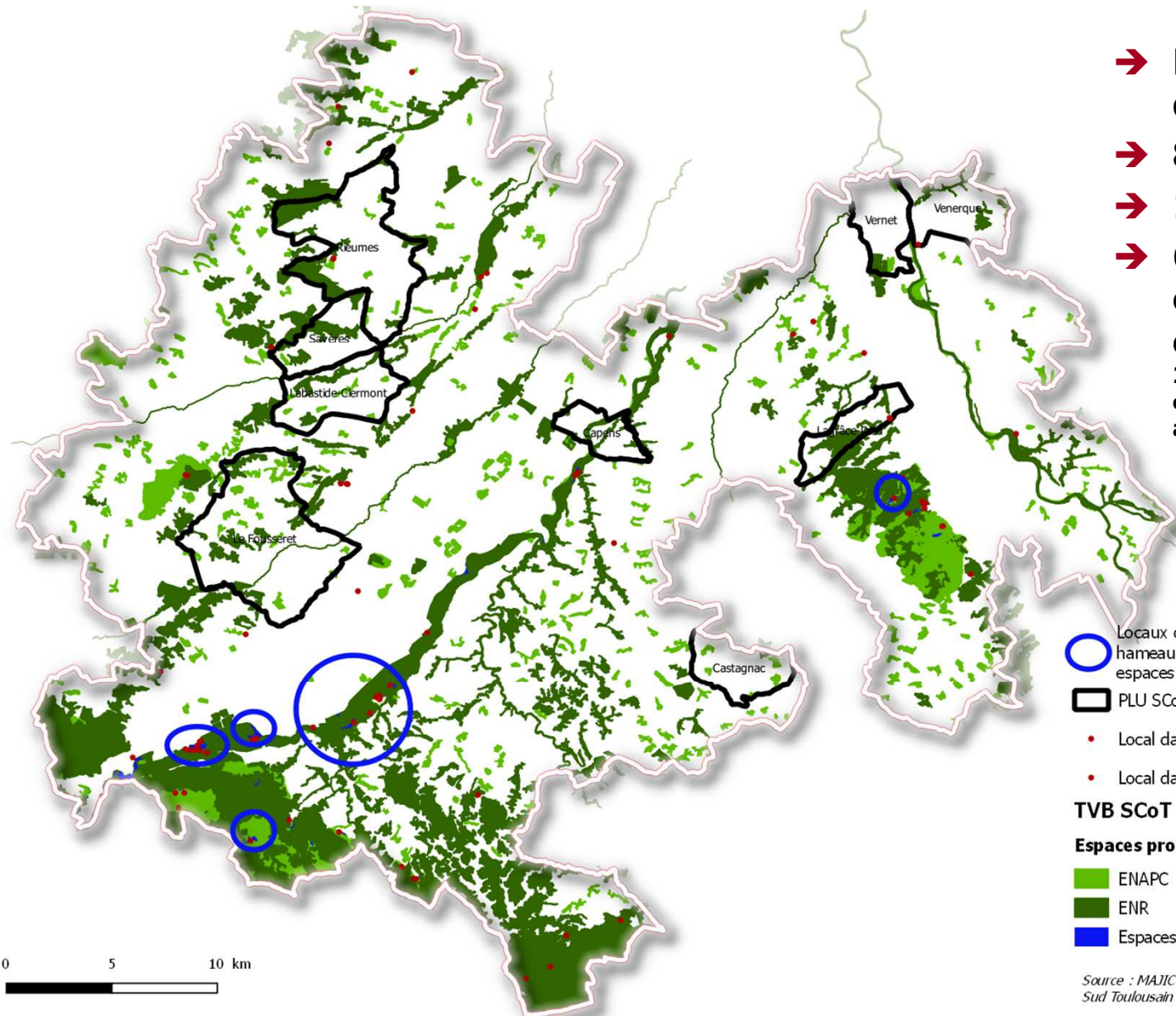
Occupation du sol dans la TVB sur les espaces protégés



Occupation du sol dans la TVB sur les corridors verts



Construction de nouveaux locaux dans la TVB



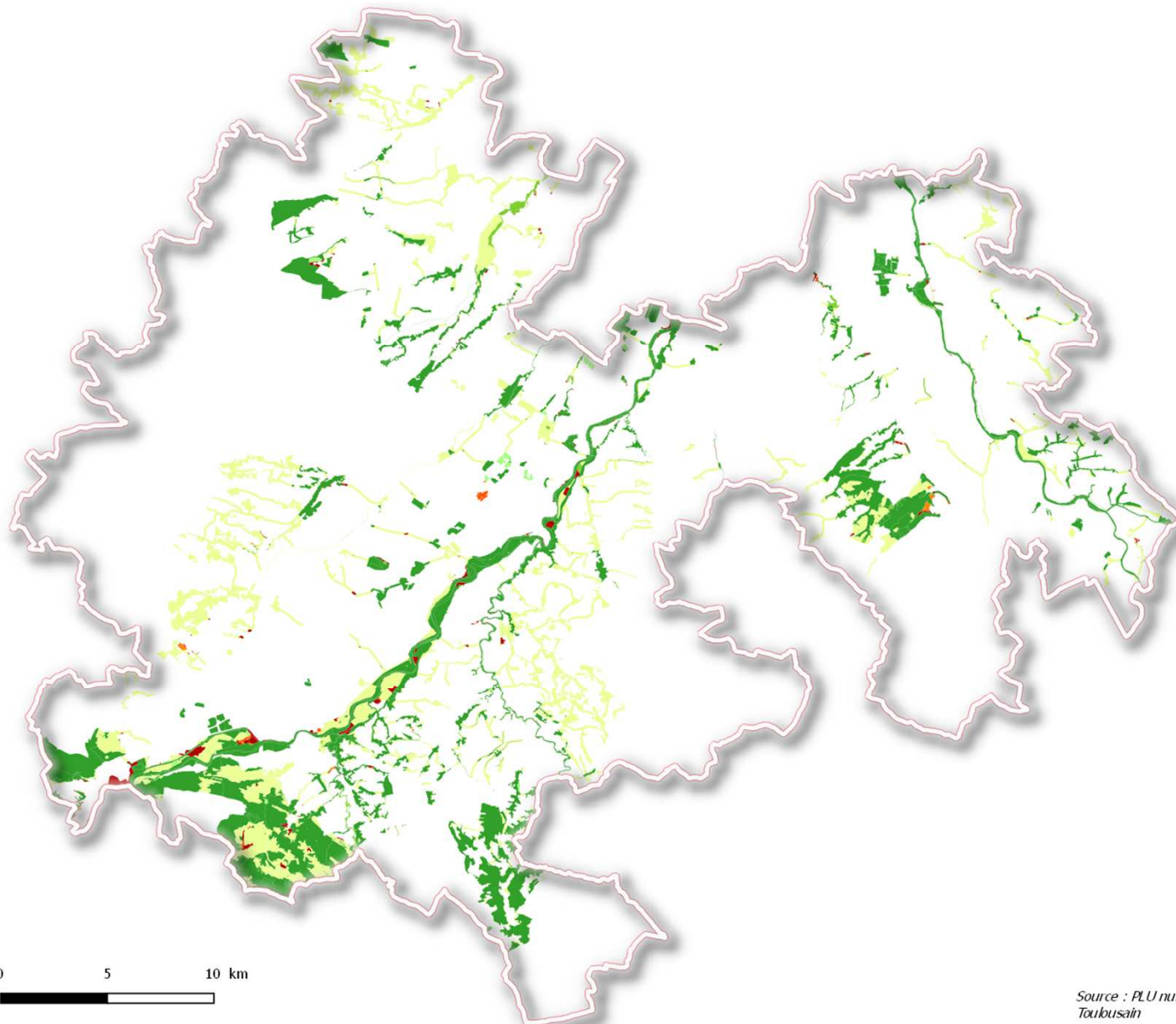
- ➔ **Limites de dates sur données**
- ➔ **80 locaux identifiés**
- ➔ **11 ha artificialisés**
- ➔ **6 locaux dans les 9 communes SCoT compatibles (5 avant 2012, 1 en 2013 avec traduction corridors et positionnement adapté)**

- Locaux dans des noyaux ou hameaux repérés dans des espaces protégés
 - PLU SCoT Compatibles
 - Local dans un espace naturel
 - Local dans un corridor vert
- TVB SCoT**
- Espaces protégés**
- ENAPC
 - ENR
 - Espaces urbanisés dans TVB

Source : MAJIC 2015, BD topo 2015, DOO SCoT Sud Toulousain

Cartographie : Conseil départemental de la Haute-Garonne - DOET, août 2017-CP

Traduction du zonage des PLU dans la TVB



TVB par zone PLU

- A
- AUc
- AUu
- N
- Nh
- NI
- U

Cartographie : Conseil départemental de la Haute-Garonne - DDEET, août 2017-CP

Source : PLU numérisés DDT 2016, DOO SCoT Sud Toulousain

Traduction du zonage des PLU dans la TVB

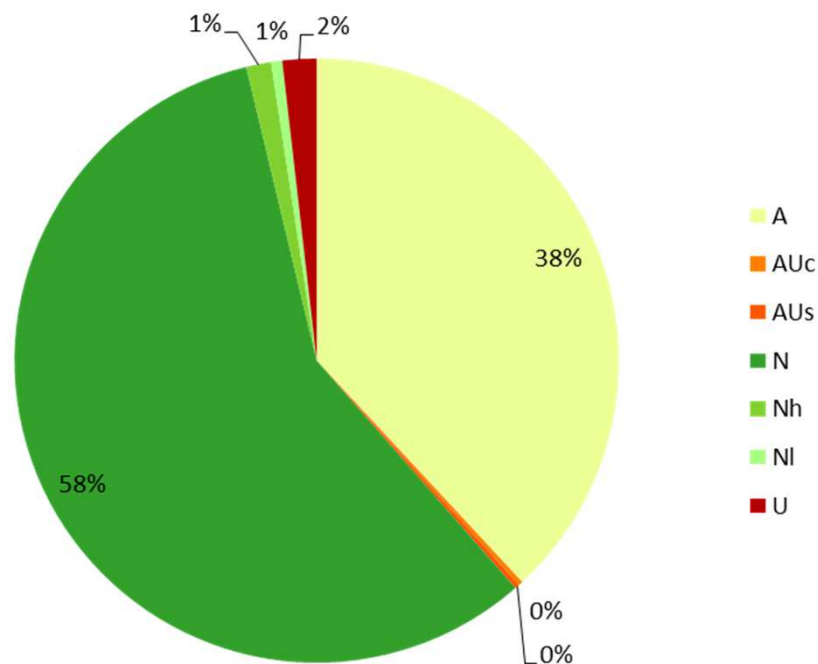


P11, 12, 13

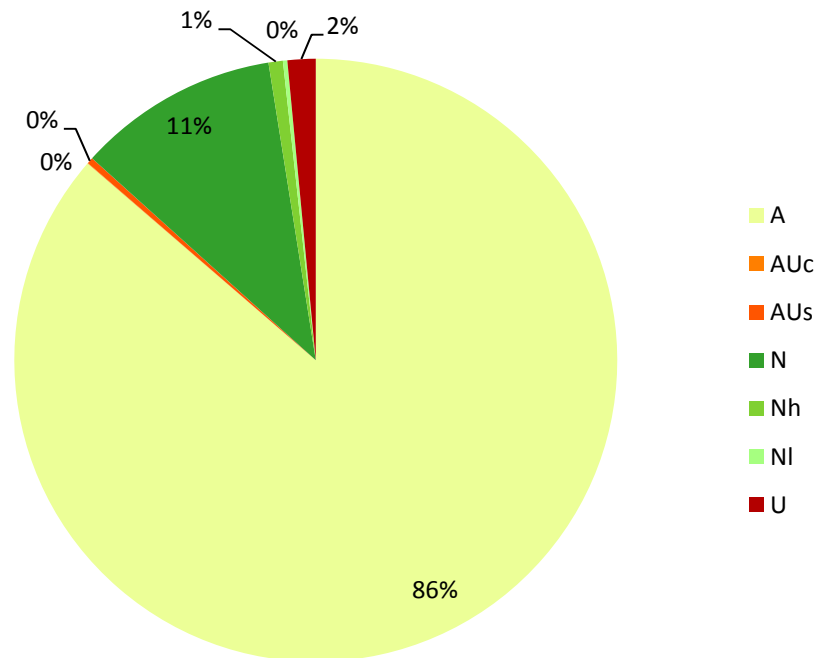


Les ENR, ENAPC, et corridors verts doivent être délimités dans les documents d'urbanisme

Zonage des PLU sur les espaces protégés



Zonage des PLU sur les corridors verts



Nbre de PLU identifiant de manière spécifique la TVB

P11, 12, 13



Les ENR, ENAPC, et corridors verts doivent être délimités dans les documents d'urbanisme

- **5 communes (Bérat, Longages, Noé, Vernet, Grazac) identifient la TVB sur un zonage propre (Ace, Aco, Nce, Nco)**
- **11% des 46 PLU numérisés**
- **De manière générale les identifications dans les PLU restent des zonages A, N ou des prescriptions linéaires et surfaciques au titre de l'article L151-23 et L113-1 (ex article L 123-1-5 et EBC) essentiellement pour des éléments boisés**
- **Nécessité d'avoir un regard plus fin sur l'outil PLU notamment**






EVALUATION TRAME VERTE ET BLEUE

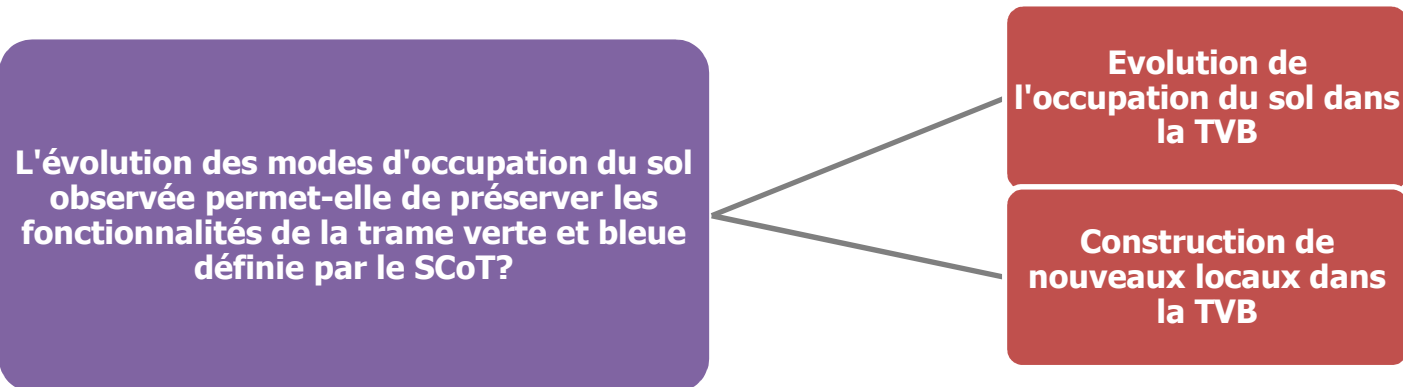
EVALUATION PARTAGÉE

Evaluation partagée



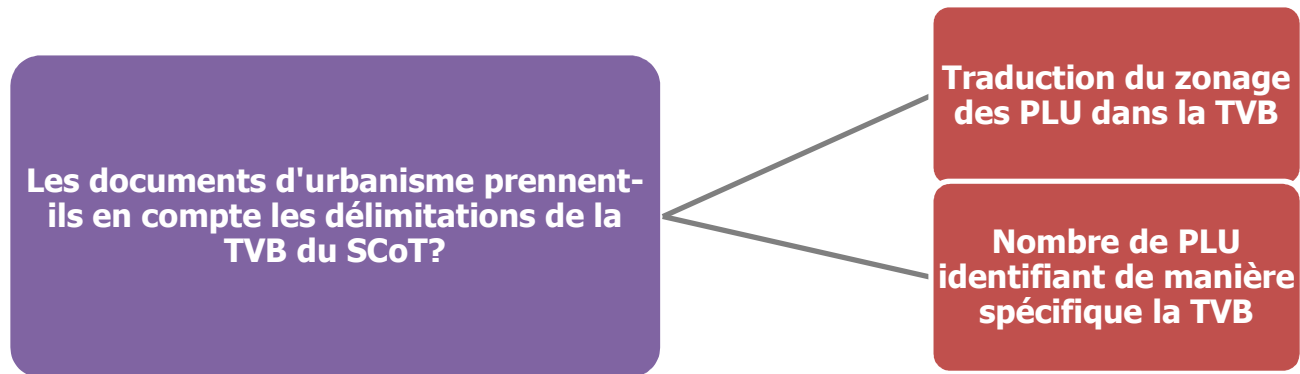
Objectif stratégique 	Question évaluative 	Indicateur stratégique 
<p>Préserver les espaces naturels remarquables et assurer une continuité d'espaces naturels le long des réseaux hydrographiques et forestiers</p>	<p>L'évolution des modes d'occupation du sol observée permet-elle de préserver les fonctionnalités de la trame verte et bleue définie par le SCoT?</p>	<p>Evolution de l'occupation du sol dans la TVB</p> <p>Construction de nouveaux locaux dans la TVB</p>
	<p>Les documents d'urbanisme prennent-ils en compte les délimitations de la TVB du SCoT?</p>	<p>Evolution du zonage des PLU dans la TVB</p> <p>Nombre de PLU identifiant de manière spécifique la TVB</p>
<p>Maintenir les espaces naturels ordinaires</p>	<p>Les documents d'urbanisme créent-ils des espaces protégés ou des corridors supplémentaires ?</p>	<p>Suivi PLU</p>

Questions évaluatives et analyse



- **Le fait de n'avoir qu'un seul MOS ne permet pas d'observer une évolution**
- **Une bonne représentativité des formations arbustives qui permettent de protéger les fonctionnalités de la trame verte et bleue essentiellement dans les espaces protégés**
- **Le mode d'occupation « formation herbacés » comprenant l'agriculture ne permet pas de s'assurer que les fonctionnalités de la TVB sont préservées**
- **Impossibilité aujourd'hui de s'assurer du « bon état de la TVB » et/ou de sa « remise en bon état »**
- **Un grignotage de la TVB par des constructions (11 ha en 5 ans) hors les espaces urbanisés déjà repérés au SCoT**





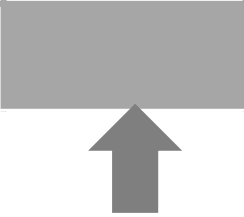
Questions évaluatives et analyse



- La traduction de la TVB dans la partie graphique des documents d'urbanisme se fait essentiellement par des zonages A ou N ou des prescriptions au titre de l'article L151-23 et L113-1
- Difficulté à traduire des corridors en milieux ouverts de plaine non soutenus par des formations arbustives
- Problème de délais des données disponibles et de mise en œuvre opérationnelle sur le territoire (SCoT / PLU) rendant difficile l'évaluation
- Besoin d'avoir un suivi plus fin au niveau de l'interprétation de chaque PLU
- Besoin d'avoir les PLU numérisés pour effectuer un suivi de la question

Evaluation partagée



Objectif stratégique 	Question évaluative 	Evaluation 	Indicateur stratégique 
Préserver les espaces naturels remarquables et assurer une continuité d'espaces naturels le long des réseaux hydrographiques et forestiers	L'évolution des modes d'occupation du sol observée permet-elle de préserver les fonctionnalités de la trame verte et bleue définie par le SCoT?		Evolution de l'occupation du sol dans la TVB Construction de nouveaux locaux dans la TVB
	Les documents d'urbanisme prennent-ils en compte les délimitations de la TVB du SCoT?		Evolution du zonage des PLU dans la TVB Nombre de PLU identifiant de manière spécifique la TVB
Maintenir les espaces naturels ordinaires	Les documents d'urbanisme créent-ils des espaces protégés ou des corridors supplémentaires ?		Suivi PLU

- Très bien **5**
- Bien **4**
- Moyennement bien **3**
- Pas satisfaisant **2**
- Mauvais **1**
- Non évalué / Non évaluable

Propositions d'améliorations pour la suite ?



Connaissance

- Problématique du MOS fiable dans le temps
- Outil TEREVAL : Evolution de la naturalité
- Exploiter le RPG 2015 qui devrait cartographier les haies, bosquet et mares
- Affiner lors de la révision la délimitation des espaces à enjeux par des expertises terrain ponctuels avec des écologues afin de délimiter ces espaces à la parcelle dans le SCoT
- Associer les associations de protection de l'environnement (Nature Midi Pyrénées par exemple dans le cadre du réseau ARPE)
- Associer « arbres et paysages d'Autun » pour monter un projet de type « CORRIBIOR » dans le sud toulousain
- Inventaires ZH Haute-Garonne, servitude d'utilité publique réserve naturelle régionale (ex: Confluence Ariège Garonne)



Suivi PLU

- Développer un suivi fin par PLU via outil de suivi PLU
- Demander un tableau de la somme des espaces participant à la TVB du document d'urbanisme
- Demander une localisation à la parcelle de chacun des espaces TVB de la commune
- Proposer une grille évaluative PLU pour TVB
- Mettre en place un système de coopération commune / PETR pour échanger les données SIG (Porter à Connaissance pour le PETR des couches TVB et transmission des données SIG pour consultation par la



Accompagnement PLU

- Proposer une fiche outil : traduction de la TVB dans les PLU
- Affiner la connaissance sur les terres agricoles comme mode de support de la TVB (par exemple utiliser le RPG) pour la délimitation des corridors à créer au niveau des documents d'urbanisme



Révision SCoT

- Retravailler la TVB pour la prise en compte du SRCE, intégration nouveauté...



EVALUATION AGRICULTURE



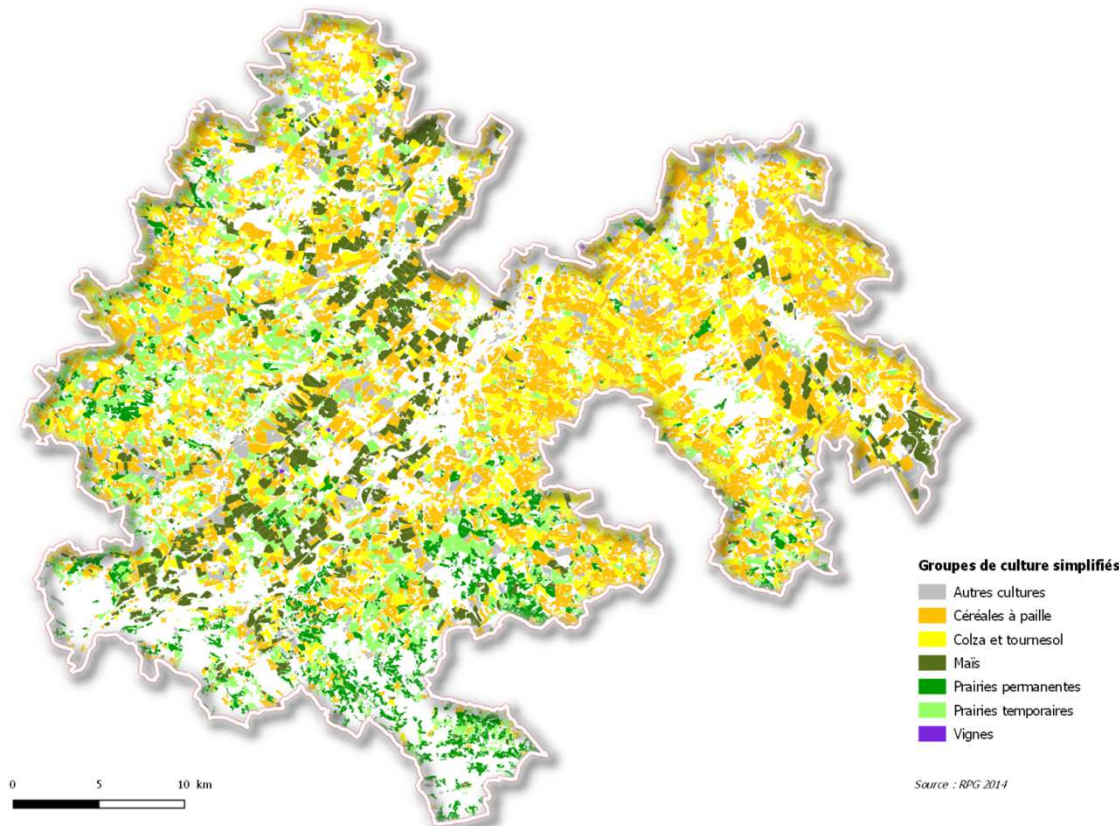
EVALUATION AGRICULTURE

CONTEXTE / INDICATEURS DE PROFILS

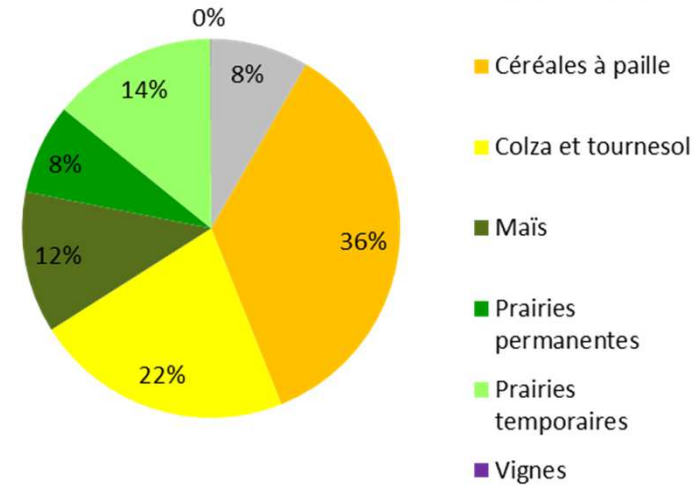
Indicateurs du SCoT approuvé

N°	Indicateurs du SCoT approuvé	Devenir
I 16	Surface totale en zone A des documents d'urbanisme	Indicateur stratégique de la consommation d'espace → Evolution des zonages dans les PLU
I 17	Superficie de la SAU	Indicateur de profil mais mis à jour par le RA en 2020 (peu pertinent avec RPG)
I 18	Nombre d'exploitations agricoles et nombre d'UTA	Indicateur de profil mais mis à jour par le RA en 2020 (approche avec le RPG)
I 19	Valeur vénale moyenne des terres agricole	Indicateur de profil → à compléter
I 20	Nombre d'exploitations agricoles pratiquant la vente directe	Abandonné?
I 21	Analyse des résultats de la veille foncière : destination des carreaux à vocation naturels et semi-naturels ayant évolués	Indicateur stratégique de la consommation d'espace → Evolution du MOS, Evolution des zonages dans les PLU, Consommation foncière

Nature de l'agriculture

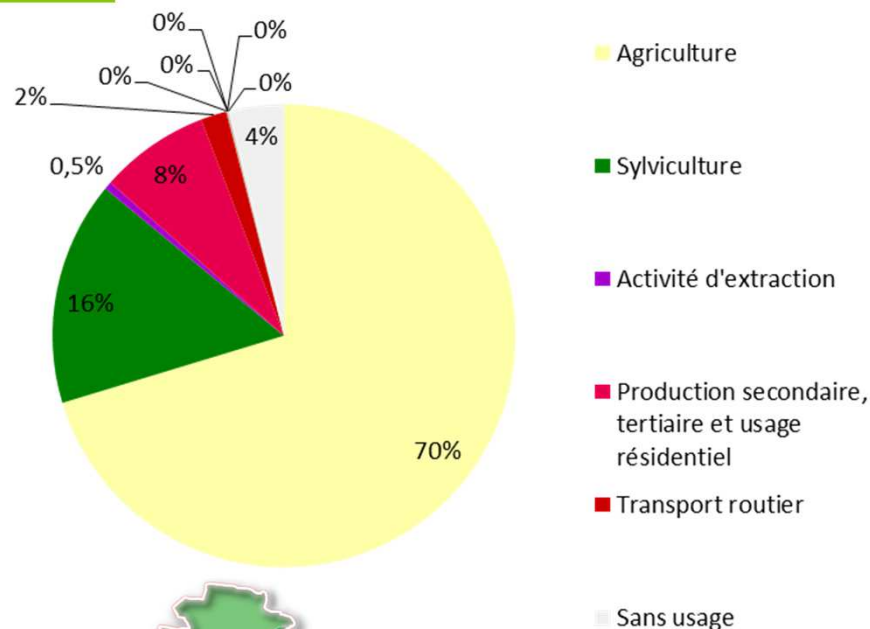
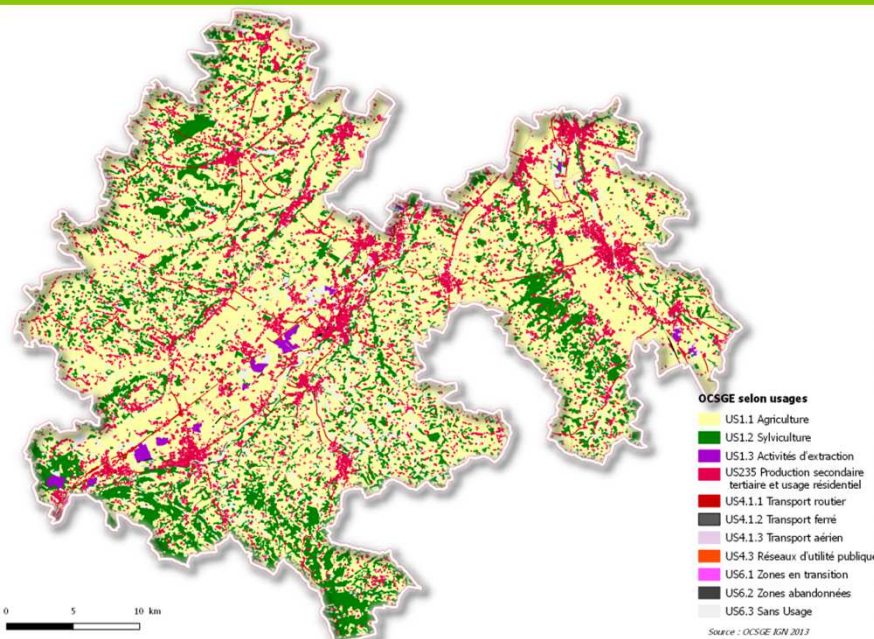


Cartographie : Conseil départemental de la Haute-Garonne - DDEET, août 2017-CP



- Une agriculture dont la SAU est utilisée à 70% par les céréales, colza, tournesol et maïs
- Le maïs essentiellement dans les plaines
- Les prairies permanentes essentiellement dans les « petites - Pyrénées »

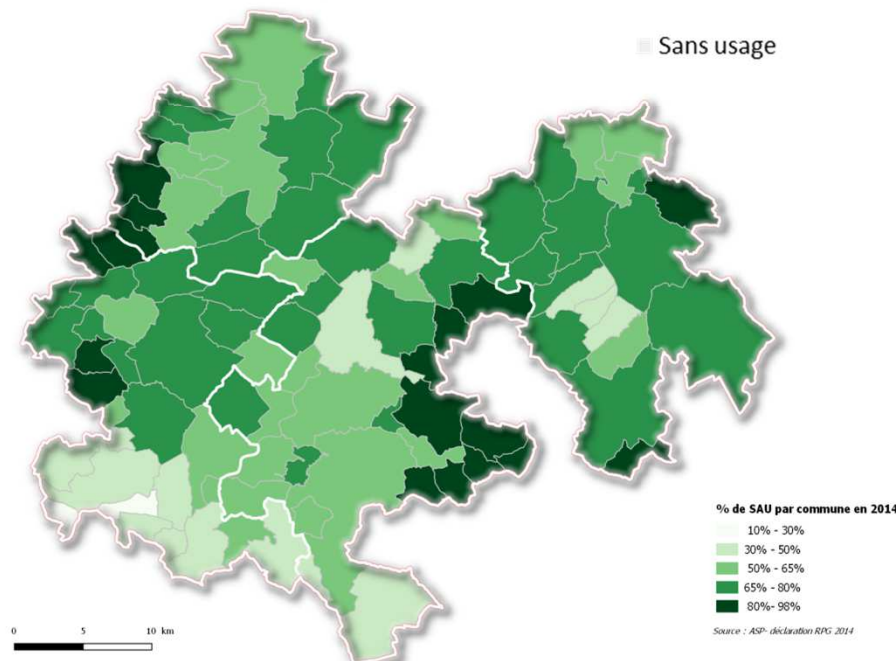
Place de l'agriculture dans le territoire



➔ **RPG 2013 = 82 560 ha, 63,5 % du territoire déclaré en SAU**
1 516 exploitations
Surface moyenne 125 ha

➔ **% SAU plus faible dans les « petites Pyrénées » et territoires urbanisés**

➔ **OCSGE 2013 : 91 375 ha, 70,3 % du territoire**









EVALUATION AGRICULTURE

TRAME ÉVALUATIVE

Trame évaluative



Objectif stratégique 	Synthèse DOO 	P R	Question évaluative 	Indicateur stratégique 
Diminuer la consommation des terres agricoles	Diminution de la consommation à environ 100 à 120 ha par an	P17	Renvoi à l'analyse de la consommation du foncier Le SCOT a-t-il atteint son objectif de diminution de moitié de la consommation d'espace agricole pour l'urbanisation ?	<i>Suivi PLU</i> Nombre de PLU ayant réalisé un diagnostic agricole complet
	Prise en compte de l'activité agricole dans les documents d'urbanisme	P20	Le SCoT atteint-il ses objectifs de mise en œuvre de diagnostic agricole dans les documents d'urbanisme?	
Développer une agriculture de qualité	Souhait d'un développement d'une agriculture de qualité, diversifiée, locale et durable	R3	Cet objectif stratégique est un positionnement confortant les politiques du PETR mais non traduisible tel quel dans un document d'urbanisme	



EVALUATION AGRICULTURE

INDICATEURS STRATÉGIQUES

Grille évaluative diagnostic agricole PLU (P20)

	Note	Commentaire
1 Méthode mis en œuvre		
Le diagnostic agricole a-t-il été réalisé avec la profession agricole? (enquête, rencontre, réunions...)	3	
2 Etat initial		
2.1 Les secteurs agricole à enjeux		
Le diagnostic agricole permet-il de réaliser une analyse du territoire prenant en compte :		
La qualité des sols	1	
Les pentes	1	
2.2 L'activité économique agricole		
Le diagnostic agricole permet-t-il de réaliser une analyse du territoire prenant en compte :		
La localisation des sièges d'exploitation et la SAU associée	3	
L'identification des bâtiments agricoles (élevage et autres)	3	
Les équipements (serres, irrigation...)	1	
L'identification des types de culture (pérennes, signes de qualité...)	1	
2.3 Les contraintes		
Les contraintes liées aux déplacements des engins agricoles	1	
L'identification des exploitations et du parcellaire soumis à des engagements contractuels (AB, plans d'épandage effluents et boues d'épuration, production de semences)	1	
2.4 Les menaces		
La maîtrise du foncier (modes de faire-valoir)	1	
Le statut des exploitants et des exploitations	1	
La pérennité de l'activité à l'échelle du PLU (jeunes agriculteurs, si fin d'exploitation y-a-il un repreneur ? ...)	3	
3 Analyse des enjeux		
Le diagnostic agricole permet-t-il définir les principaux enjeux agricoles du territoire (indépendamment de tout projet urbain)?	2	
4 Analyse du projet		
Le projet du document d'urbanisme croise-t-il les enjeux agricoles avec les enjeux de développement de la commune?	1	
TOTAL	23	
MAX	42	
MIN	14	
Si note < 20 : Diagnostic insuffisant		
si 20 < note < 30 : Diagnostic partiel		
si 30 < note < 42 : Diagnostic satisfaisant		



EVALUATION AGRICULTURE

EVALUATION PARTAGÉE

Propositions d'améliorations pour la suite ?



Connaissance

- Problématique du MOS fiable dans le temps
- Potentiel agronomique des terres (projet GISSOL)
- Outil TEREVAL : Pressions sur l'agriculture
- Affiner la connaissance et le suivi des friches



Suivi PLU

- Développer un suivi fin par PLU via outil de suivi PLU
- Grille d'analyse des diagnostics agricoles



Accompagnement PLU

- Proposer en fiche outil : diagnostic agricole pour la réalisation des documents d'urbanisme



Révision SCoT

- Intégrer la notion de potentiel agronomique



EVALUATION PAYSAGE



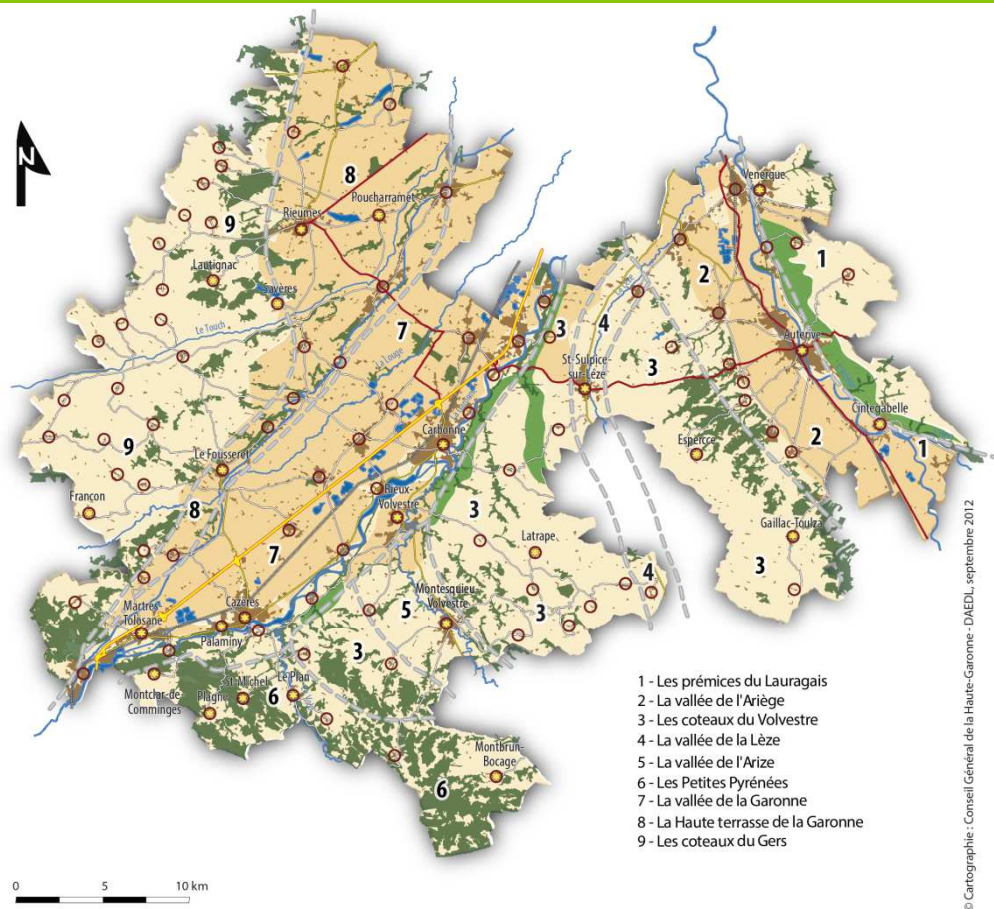
EVALUATION PAYSAGE

CONTEXTE / INDICATEURS DE PROFILS

Indicateurs du SCoT approuvé

N°	Indicateurs du SCoT approuvé	Devenir
I 22	Nombre de PLU compatibles mettant en œuvre des orientations d'aménagements dans les centres patrimoniaux	Indicateur stratégique (suivi PLU)
I 24	Nombre de PLU compatibles mettant en œuvre des cônes de vues	Indicateur stratégique (suivi PLU)
I 23	Nombre de PLU compatibles mettant en œuvre des mesures d'intégration paysagère des entrées de ville	Indicateur stratégique (suivi PLU)

Principales orientations paysagères



→ 24 bastides et villages d'intérêt patrimonial

Rappel du diagnostic





- Entités paysagères
- Hydrographie
- Grands ensembles forestiers
- Principaux espaces urbanisés
- Réseau ferroviaire
- Autoroute
- Route départementale structurante
- Réseau routier secondaire
- Réseau routier tertiaire

Orientations du DOO

- Paysage agricole à préserver
- Paysage agricole sous vigilance
- Paysage agricole à valoriser
- Noyaux villageois à réinventer
- Bastides et villages d'intérêt patrimonial

Trame évaluative



Objectif stratégique 	Synthèse DOO 	P R	Question évaluative 	Indicateur stratégique 
	Délimitation des centralités des bourgs	P23	Le SCoT permet-il de définir les centralités des bourgs?	<i>Suivi PLU Nombre de PLU ayant identifié des centralités</i>
Protéger et mettre en valeur la qualité du paysage	Une étude particulière sur le paysage dans les documents d'urbanisme pour les centres patrimoniaux, notamment des bastides ou villages d'intérêt patrimonial	P23	Le SCoT atteint-il ses objectifs en termes de prise en compte des enjeux paysagers sur les communes à enjeux ?	<i>Suivi PLU Nombre de PLU mettant en œuvre des orientations d'aménagement dans les centres patrimoniaux</i>
	Identification de cônes de vue Constitution de lisières tampon agro-urbaines autour des villes et villages	P24 P21	Le SCoT atteint-il ses objectifs en termes de mise en œuvre dans les documents d'urbanisme du traitement des entrées de ville (dont zones tampons), d'identification de cônes de vues?	<i>Suivi PLU Nombre de PLU mettant en œuvre des cônes de vues</i>

Questions évaluatives découlant du suivi outil PLU

Propositions d'améliorations pour la suite ?



Connaissance

- Outil TEREVAL : définir les centralités des bourgs
- Mettre en place un observatoire des paysages (en lien notamment avec les cônes de vue à définir dans les PLU P24)



Suivi PLU

- Développer un suivi fin par PLU via outil de suivi PLU



Accompagnement PLU

- Proposer en Porter à Connaissance pour les documents d'urbanisme la couche SIG de la centralité afin de permettre au document d'urbanisme d'affiner ce tracé → Outil TERREVAL : Centralités
- Proposer des fiches outils issues de la charte architecture et paysage avec CAUE (Lisières agro-urbaines...)